

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

NOTE DE SYNTHÈSE

Alors que les orientations 2015 sur les finances locales laissaient présager une baisse de l'épargne brute, conséquence d'une évolution des recettes de fonctionnement moins rapide que celle des dépenses, et en dépit d'un contexte budgétaire contraint, la ville de Périgueux a réussi à inverser ces tendances.

La gestion 2015 fait ressortir des épargnes à des niveaux satisfaisants, et cela, malgré la double contrainte que constitue la baisse cumulée des dotations de l'Etat (1 100 337 €) et l'augmentation des charges pesant lourdement sur le budget, à savoir la mise en place du régime indemnitaire instauré par l'équipe précédente (600 000 € en année pleine), le reclassement indiciaire des agents de catégorie C (coût 518 000 €) et l'aménagement des rythmes scolaires (coût net après déduction des participations : 361 200 €).

Cette perte de ressources cumulée à de nouvelles dépenses imposées, soit au total plus de 2,6M€, nous a obligé à nous remettre en cause et à nous interroger sur nos modes de fonctionnement afin d'assurer le nécessaire équilibre budgétaire requis par la loi.

Ainsi grâce aux efforts de gestion consentis, les trois niveaux d'épargne ne subissent aucune dégradation; l'épargne brute s'élève à 4 M€, soit 12% des recettes et l'épargne nette se retrouve même renforcée, avec une augmentation de 19,3 %.

Cela s'explique par :

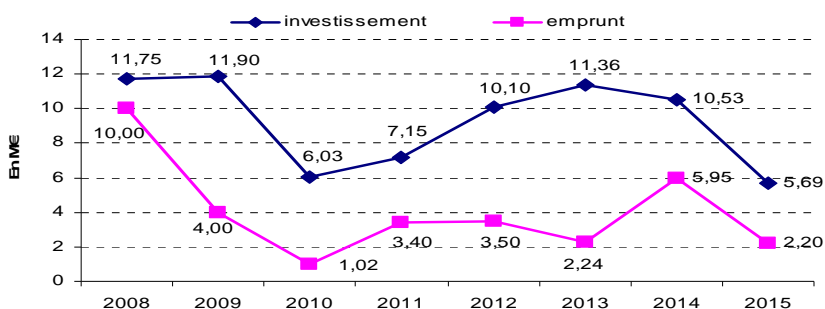
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement: l'évolution de celles-ci décélère (- 0,5%),
- des recettes dynamiques (fiscalité directe et indirecte principalement) qui viennent compenser partiellement la baisse de la DGF et celle de l'attribution de compensation (évolution des recettes de gestion : - 0,6%).

Comptes administratifs	2013	2014	2015
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	43 118 451	43 484 937	43 210 007
-			
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	36 769 940	38 229 822	38 022 320
=			
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	6 348 511	5 255 116	5 187 687
-			
DEPENSES FINANCIERES	1 210 363	1 173 543	1 188 290
=			
CAF BRUTE	5 138 148	4 081 573	3 999 397
-			
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	3 627 079	3 758 086	3 615 809
+			
PRODUIT DES CESSIONS	738 815	524 296	628 026
=			
EPARGNE NETTE	2 249 884	847 783	1 011 614

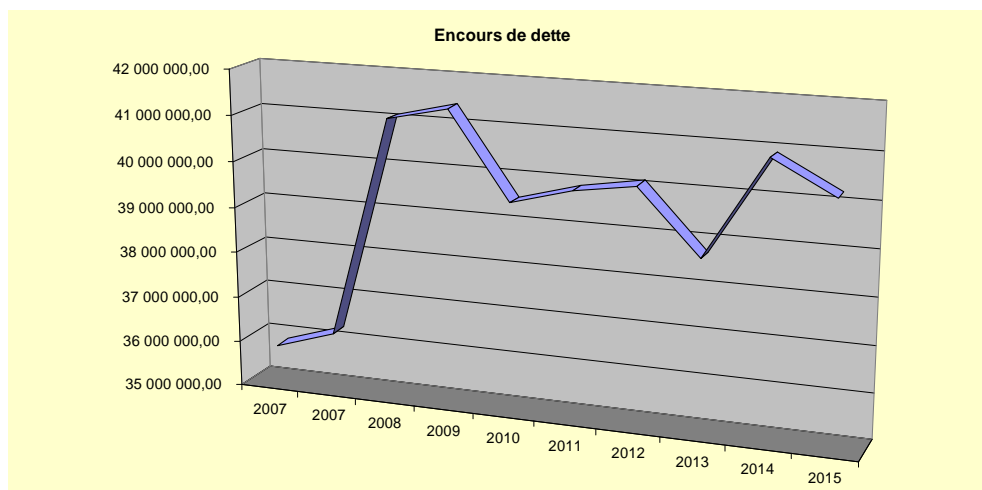


Parallèlement, la commune a investi à hauteur de 4,690 M€, somme à laquelle il faut rajouter les restes engagés pour 995 393 € soit un montant total de 5,685 M€.

Les recettes augmentées de l'épargne brute ne permettent pas d'autofinancer intégralement les investissements. En 2015, la ville a eu recours à un emprunt limité à 2 200 000 €.



L'encours de la dette au 31 décembre 2015 baisse et s'établit à 40,2 M€ contre 40,92 M€ en 2014.



Le taux d'endettement (encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement hors cessions et résultat reporté) est en légère amélioration et s'établit à 93 % contre 94 % en 2014.

Malgré toutes les tensions, la capacité de désendettement est stabilisée à 10 ans.

Il est généralement admis que la zone de vigilance se situe à 10/12 ans, le seuil critique, révélateur de tensions futures au delà de 12 ans.

Cet indicateur est très utilisé pour mesurer la solvabilité de la commune. Ce ratio compare le niveau de l'épargne brute – qui sert à couvrir en priorité les remboursements de dette – à celui de l'encours, qui mesure les futurs remboursements. Rapportant un flux à un stock, cet indicateur se mesure en années. Plus que son niveau, c'est son évolution sur plusieurs années qui permet d'évaluer la solvabilité de la commune. Il permet de savoir en combien d'années la commune pourrait rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute.

Le compte administratif, conforme au compte de gestion du trésorier, est le reflet des opérations réalisées durant l'exercice, le bilan d'exécution de l'année 2015, arrêté aux chiffres suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	42 709 736,47€	45 559 161,06 €
Investissement	30 242 111,29 €	28 681 071,77 €
TOTAL	72 951 847,76 €	74 240 232,83
Excédent		1 288 385,07 € €

L'excédent de clôture fait l'objet d'une reprise au budget primitif 2016 pour 1 288 385,07€.

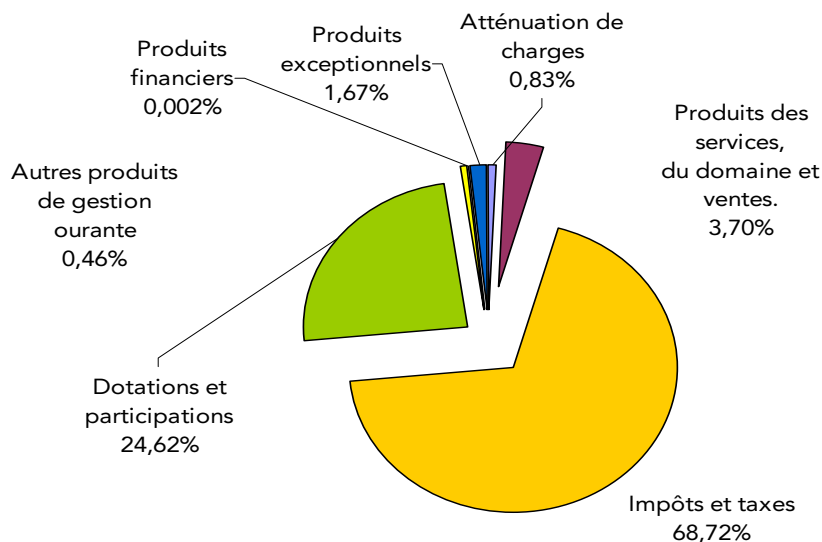
SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ RECETTES :

Les recettes réelles de fonctionnement se composent principalement des trois éléments suivants :

- 1/ Les recettes fiscales.
- 2/ Les dotations de l'Etat.
- 3/ Les « autres recettes » de fonctionnement.

Ces recettes permettent de couvrir les dépenses courantes de fonctionnement ; le solde positif constitue la capacité d'épargne brute. Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2015 à 44 748 741,81 € soit une diminution de 0,57 % par rapport à l'exercice 2014, auxquelles il faut rajouter le résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 480 031,65 €, soit un total de 45 228 773,46 € et 1437€/habitant.



I/ Recettes fiscales :

Pour un montant de 30 751 674,86€, elles représentent 67,99% des recettes de fonctionnement; elles affichent un relatif dynamisme, en progression de +2,2 % et sont essentiellement constituées du produit des 3 taxes directes locales, des attributions de compensation (reversement de la fiscalité par la GPx) et de taxes indirectes (taxes sur l'électricité et droits de mutation).

1/ Fiscalité directe :

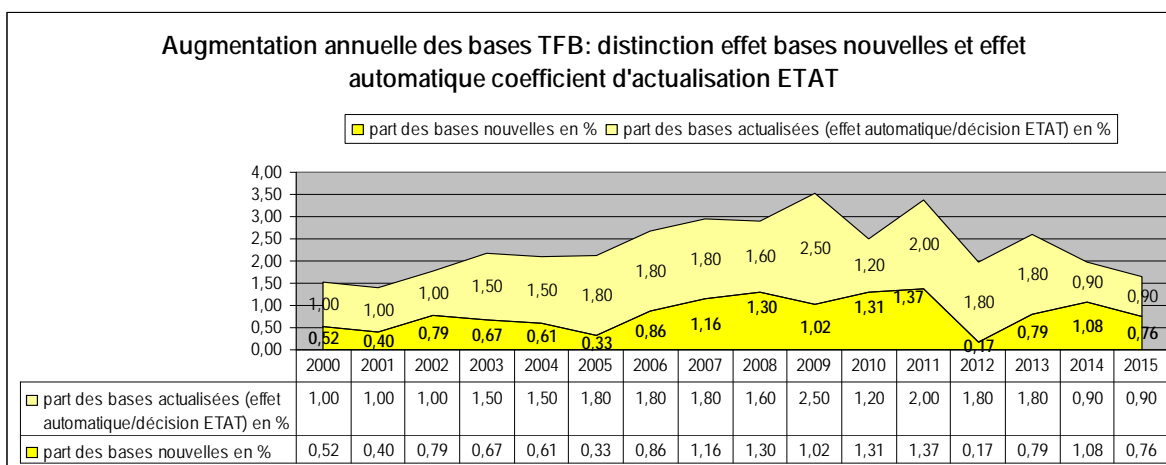
a/ Taxe d'habitation : Le produit est de 6 784 330 € contre 6 547 425 € en 2014 dont 220 831 € pour les logements vacants contre 183 966 € en 2014.

b/ Taxe foncière bâtie : Le produit est de 16 040 801 € contre 15 779 246 € en 2014.

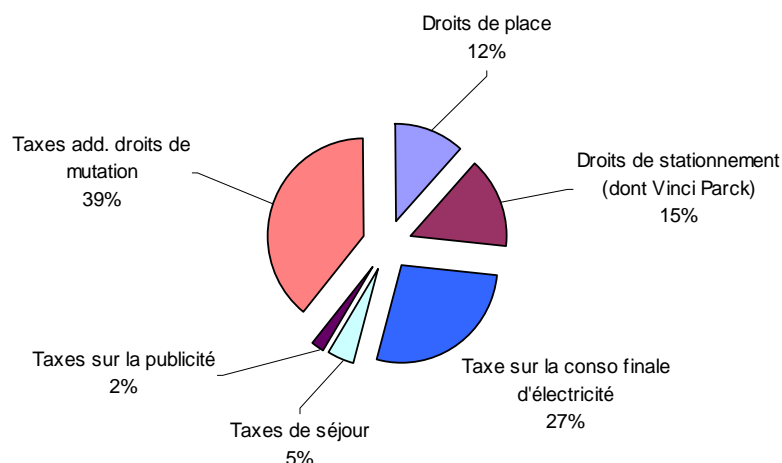
c/ Taxe foncière non bâtie : Le produit est de 39 322 € contre 39 520 € en 2014.

La fiscalité directe totale représente 74,6% des recettes fiscales et 50,7% des recettes réelles de fonctionnement. En 2015, le produit est de 22 941 808 €.

Les bases d'imposition sont plus dynamiques qu'en 2014. Elles progressent de + 3,62 % pour la taxe d'habitation et de + 1,66 % pour la taxe foncière. Le foncier non bâti est toujours en diminution de 0,5 %. Il est à noter que la revalorisation forfaitaire a été maintenue à 0,90.



2/ Fiscalité indirecte :



a/ Droits de mutation : Principal produit de la fiscalité indirecte, il passe de 726 948,01 € à 851 786,65 € en 2015 ; la légère reprise du marché immobilier à Périgueux entraîne une hausse de 17%.

b/ Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : Le produit de la TCCFE s'élèvent à 587 292,38 €, en diminution de 6% et représente 1,9% des recettes fiscales. Cette baisse peut s'expliquer par une moindre consommation des utilisateurs.

c/ Droits de place : Les droits de place sont stables pour 2015 à 254 514,18 €.

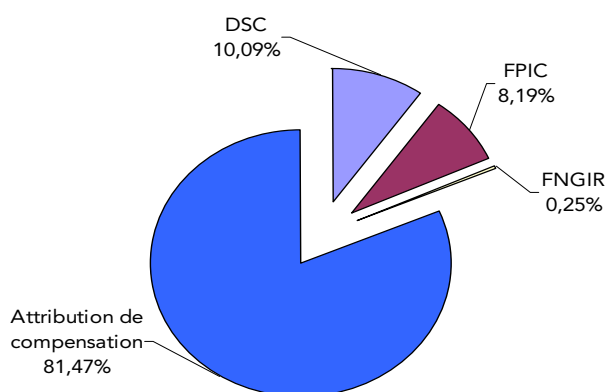
d/ Taxe de séjour : La taxe de séjour, d'un montant de 98 371,68 € enregistre une hausse de 28,7%. Le produit est tiré vers le haut par la révision du barème tarifaire et l'instauration de cette taxe sur l'aire de camping car; à cela s'ajoute un décalage dans les versements trimestriels par les hébergeurs ce qui explique ces fluctuations d'une année sur l'autre.

e/ **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** : La TLPE est à 43 702,60 €. Suite à la réforme de cette taxe, la ville a confié la mission de vérification des données et de facturation à un cabinet pour 3 ans.

f/ **Droits de stationnement** : Montant de 318 047,37 € dont 316 024,37 € correspondant à la collecte du stationnement payant sur voirie et reversé à Vinci Park dans le cadre de la délégation de service public.

Au total, le produit de la fiscalité indirecte est de 2 153 714,86 € soit 7% des recettes fiscales et 4,7% des recettes de fonctionnement. Si on neutralise le produit du stationnement payant qui a une contrepartie en dépenses, la fiscalité indirecte s'élève à 1 837 690 €, soit une évolution de + 5,79 %.

3/ **Fiscalité en provenance du Grand Périgueux** :



a/ **Attribution de Compensation** : L'attribution de compensation s'élève à 4 608 286 €. Elle représente 10,18 % des recettes de fonctionnement, soit 146 € par habitant .

Elle est en diminution suite au transfert de compétence « aéroport » au 1er janvier 2015 et « enseignement supérieur » au 1er octobre 2015.

Le coût du transfert aéroport est de 327 817 € et celui du DEJEP de 379 567 €.

b/ **Dotation de Solidarité Communautaire** : La dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 2015 s'élève à 570 464 €, montant identique aux années précédentes ce qui représente 18,26 € par habitant alors que la moyenne est de 21 €/hab (Source : Villes de France CA 2013, strate 30 000 à 50 000 hab).

c/ **Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** : Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales (FPIC) assure une redistribution des ressources des intercommunalités les plus favorisées vers les plus démunies, ce fonds a permis d'encaisser 463 182 € sur la base d'une répartition 40% agglomération, 60 % communes.

d/ **Fond National des Garanties Individuelles des Ressources** : Le FNGIR est de 14 220 €.

Au total, le produit de la fiscalité en provenance du Grand Périgueux est de 5 656 152 € contre 5 948 707 € en 2014 soit 18,39 % des recettes fiscales et 12,5% des recettes de fonctionnement soit une diminution de 4,9 %.

II/ Dotations de l'Etat, compensations fiscales et participations :

1/ Dotations :

Ce poste est en diminution de 7,2 % par rapport à 2014 du fait de la baisse des dotations de l'Etat et de certaines compensations d'exonérations fiscales. Elles s'établissent pour 2015 à 11 016 972,53 € contre 11 872 257,90 € en 2014.

a/ Dotation Globale Forfaitaire :

L'année 2015 est marquée par l'amplification de la baisse des dotations. La DGF est de 7 653 686 € contre 8 456 517 € en 2014 ; elle enregistre une baisse notable de 9,5 %, en lien avec l'effort supporté par les collectivités visant au redressement des comptes publics.

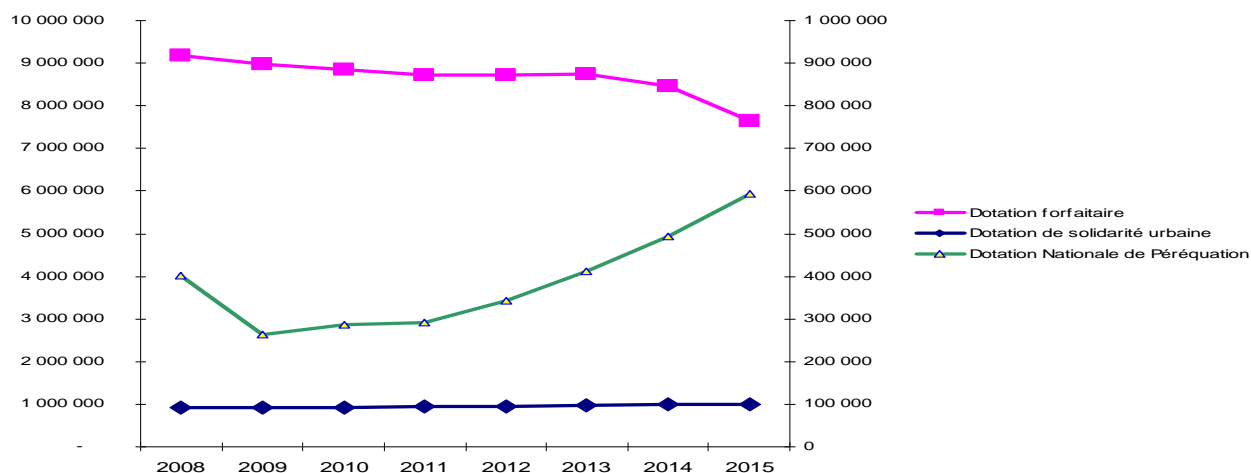
En cumulé entre 2013 et 2015 la perte est de 1 100 337 €.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation de base	3 447 032	3 431 028	3 381 106	3 402 528	3 450 318	3 480 649	NC
Dotation de superficie	3 151	3 165	3 165	3 165	3 165	3 165	NC
Complément de garantie	5 398 209	5 290 245	5 201 799	5 199 454	5 177 014	5 172 711	NC
Complément baisses de DCTP	123 157	123 526	123 526	123 526	123 526	123 526	NC
Participation au déficit public						-323 534	- 807 824
TOTAL	8 971 549	8 847 964	8 709 596	8 728 673	8 754 023	8 456 517	7 653 686

b/ Dotation Nationale de Péréquation : La population DGF de Périgueux a gagné 127 habitants entre 2014 et 2015, passant de 31 883 à 32 010. La dotation nationale de péréquation est de 593 448 € (+20 % vs 2014).

c/ Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale : La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale d'un montant de 994 121 € enregistre une évolution + 0,9 %, soit un montant de 31,05 € par habitant (55 € en moyenne – Source : Villes de France CA 2013- Toutes strates confondues).

La ville de Périgueux est classée au 361ème rang (389 en 2014)



d/ Autres dotations: La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) comprenant la part « hygiène et santé » est à 147 396 €. (- 18,5% vs 2014). Les crédits de dotations alloués par l'Etat n'ont pas été attribués en totalité pour l'année 2015. Le versement du solde devrait intervenir en 2016.

La Dotation de Recensement est à 7 109 €.

Au total, les dotations sont à 11 016 972,53 € soit 24,6 % des recettes de fonctionnement et - 7,2 % par rapport à 2014.

2/ Compensations :

Les compensations fiscales, perçues par la Ville de Périgueux en contrepartie de la perte de ressources consécutive aux exonérations accordées par l'Etat en matière de fiscalité directe locale, subissent une baisse. Les compensations servent comme chaque année de variables d'ajustement à l'enveloppe normée, fixée dans la loi de finances.

a/ Contribution Foncière des Entreprises : Les allocations compensatrices de CFE pour 71 757 € perdent 39,4 %.

b/ Compensations Taxe Habitation : Les allocations compensatrices de la TH pour 698 782 € gagnent 9,3 %.

c/ Compensations Taxe Foncière : Les allocations compensatrices de la TF pour 100 961 € perdent 34,2 %.

Au total, le produit des compensations est de 871 500 € contre 911 057 € en 2014, soit 1,92 % des recettes de fonctionnement et une diminution de 4,3 %

3/ Participations :

Les participations reçues (Etat, Région, Département, autres organismes) s'élèvent à 749 712,53 €, soit une baisse de 10,4%.

a/ Etat : La participation de l'Etat est de 219 901,12 € (- 7,7 %).

(mise en place des rythmes scolaires pour 96 050 €, titres sécurisés, aménagement de postes (FIPHP), catalogage des fonds patrimoniaux, remboursement pour le suivi de l'OPAH RU pour 48 280 €, remboursement des élections ...)

b/ Grand Périgueux : 36 125,92 € : participation à la politique de la ville et à l'étude pour la cité de la gastronomie à hauteur de 40%, une subvention pour la manifestation "Périmeuh".

c/ Autres organismes : Les participations diverses sont de à 493 685,49 € en baisse de -8,9 %. Il s'agit, d'une part, de participations de la Caisse d'allocations familiales pour le contrat enfance jeunesse et pour le centre social du Gour de l'Arche et, d'autre part, du reversement d'une subvention de l'Etat (45 918,35 €) par le CCAS, porteur du projet "réussite éducative", pour les années 2014 et 2015.

Au total, le produit des dotations de l'Etat, compensations fiscales et participations est de 11 016 972,53 €

III/ Autres recettes :

1/ Produits des services :

Les produits des services s'élèvent à 1 656 903,83 € contre 1 716 581,38 € en 2014 et comprennent 910 622,84 € de refacturation des agents mis à disposition à différentes associations (Odyssee, Office de tourisme, Sans Réserve, Périgueux Basket, l'Amicale, l'Arche...).

Après retraitement de cette donnée, les recettes s'élèvent à 746 280,99 € et enregistrent une hausse de 3,6 %.

2/ Autres Produits de gestion courante :

a/ Revenus des immeubles et produits de gestion courante : Ce compte retrace les loyers (pour 129 267,36 €) et les charges locatives. Il est de 204 313,55 € (- 13,9 %). Les loyers de l'immeuble rue du maréchal Juin en gestion à l'OPH n'ont pas fait l'objet de versement en 2015.

b/ Atténuation de charges : Il s'agit principalement de remboursement de salaires (accidents du travail, indemnités journalières) et de la prise en charge par l'Etat d'une partie des charges salariales des emplois aidés. La hausse s'explique par l'augmentation des recettes sur le poste emplois aidés. Montant 372 413,59 €

c/ Produits exceptionnels : Ce compte regroupe le produit des cessions ainsi que des produits exceptionnels divers dont les remboursements d'assurances pour 70 582,57€ et des remboursements sur consommation électrique et eau pour 43 754,64 €. L'ensemble des cessions pour 2015 s'élève à 628 026 € et concerne des ventes immobilières (legs Faure, parcelles de terrains à Antonne, maison rue de l'Arsault) ainsi que des véhicules.

Montant total de 745 594,05 €

d/ Résultat de fonctionnement reporté : Ce montant représente le solde d'exécution après affectation de crédits en couverture des besoins à la section d'investissement de 2014.

Il est de 480 031,65€.

e/ Produits financiers : Montant estimé à 869,40 €.

IV/ Opérations d'ordre :

Les opérations d'ordre sont inscrites pour 330 387,60 €.

RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FISCALES	30 751 674,86 €
DOTATIONS COMPENSATIONS	11 016 972,53 €
AUTRES RECETTES	2 980 094,42 €
OPERATIONS ORDRE	330 387,60 €
REPORT RESULTAT FONCTIONNEMENT	480 031,65 €
TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT	45 559 161,06 €

B/ DEPENSES :

Les dépenses 2015 s'élèvent à 42 709 736,47 € (40 142 668,32 € d'opérations réelles et 2 567 068,15 € de dépenses d'ordre), soit une hausse limitée à 0,48 %.

Les dépenses de gestion, constituées des charges de personnel, des subventions et participations ainsi que des charges à caractère général, se chiffrent à 38 950 869,93 € et subissent une baisse de 0,3 %. A ces dépenses de gestion, il convient de rajouter les charges financières pour 1 188 290,19 €.

I/ Les dépenses réelles :

1/ Charges à caractère général: En 2015, les charges augmentent de 8,5 % en raison, d'une part, du transfert de la dépense "convention animations" en charges courantes et non plus en subvention versée et, d'autre part, de la mise en place au 1er janvier de la régie de stationnement payant à reverser à Vinci park Indigo.

Le taux de réalisation des crédits consommés est de 94,3%.

A périmètre constant, les dépenses enregistrent **une diminution de - 1,05 %**, pour la première fois, au regard de celles observées les années précédentes.

En euro	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Compte administratif	6 437 977	7 094 795	7 453 255	7 864 055	7 582 154	8 239 119	8 510 636	9 234 259	
variation	+ 4,31 %	+ 10,20 %	+ 5,05 %	+ 5,5 %	- 3,58 %	+ 8,66 %	+ 3,29%	+ 8,5 %	
retraitement								8 420 434	-1,05 %

(année 2012 : baisse due au transfert des crèches à l'intercommunalité)

- Le poste "achats" qui constitue 39,87 % de ces charges (contre 44,75% en 2014) est en diminution de - 3,3 %. Parmi les diminutions les plus significatives, on retrouve les dépenses de combustibles (- 25,9%) et de consommation d'eau (-21,8%), les achats de matériaux (-15%) et les fournitures administratives (-20%).

On note en revanche une hausse des dépenses concernant les fournitures scolaires (+7,1%) et l'augmentation du stock de la boutique de Vésunna (+10%).

- Les services extérieurs qui comptent pour 47,6 % des charges à caractère général connaissent quant à eux une hausse de 24 % ; ils comprennent les contrats de prestations de service, la maintenance, la téléphonie.... L'augmentation de ce poste est due :

- d'une part, à la nouvelle délégation de service public pour l'animation scolaire (en 2014 subvention à l'AOL),

- à de nouvelles prestations de service (AMO conseil citoyen, taxe sur la publicité extérieure et contrôle de gestion),

- au reversement de la régie à Vinci Park,

- et enfin à l'augmentation des assurances (+9%).

Montant de 4 398 149,42 €.

- Le poste "Autres services extérieurs" diminue de 3,4%. Montant de 755 859,18 €

- Quant aux impositions, elles sont stables à 397 827,49 € (395 891,93 € en 2014).

Globalement, les communes dépensent 308€ par habitant (source : Villes de France CA 2014 strate 15 000 à 100 000 hab) en charges à caractère général alors que la ville de Périgueux, tout en supportant les charges de centralité, ne dépense que 283 €.

2/ Charges de personnel : Sur l'exercice 2015, les dépenses de personnel se sont élevées à 22 511 185 € soit une augmentation de 0,27% par rapport à 2014. On observe un net ralentissement de l'évolution de ces charges par rapport à celle de 2014 ainsi qu'une diminution des effectifs depuis 2013.

En 2015, la ville a dépensé 715€/ hab contre 783€/ hab pour l'ensemble des communes de 15 000 à 100 000 habitants (source : Villes de France CA 2014).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CA	22 174 622	22 173 674	22 357 062	23 235 858	20 554 787	21 359 284	22 449 859	22 511 185
variation	+ 0,30%	-0,004%	+0,83%	+3,93%	-11,54%	+3,91%	+5,10%	+ 0,27 %

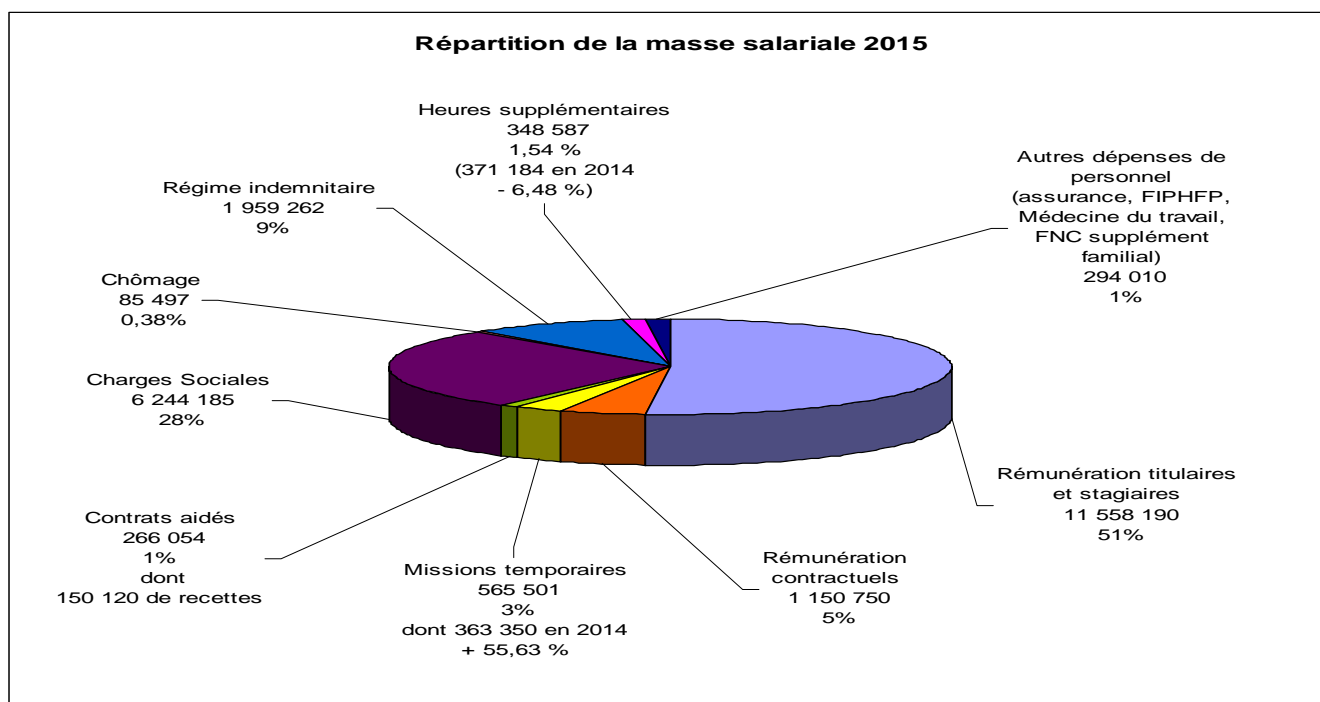
Variation des effectifs au 31 décembre

	2013	2014	2015
Montant	21 359 284	22 449 859	22 511 185
Evolution (Masse salariale)	3,90 %	5,11 %	0,27 %
Effectifs physiques (emplois permanents) (Titulaire FPE 1, Titulaires FPT 505, Stagiaires 9, Contrats à durée déterminée 17, Contrats à durée indéterminée 7)	578	558	539
Evolution des effectifs permanents		-3.46 %	-3.40 %
Effectifs physiques (emplois non permanents) (Collaborateurs de cabinet 2, Apprentis 1, CDDI 7, CEA 7, contrat adulte relais 1, CDD 1, non titulaires auxiliaires 13, Rémunérations accessoires 20, Vacataires 7)	49	57	59
Effectif physique total	627	615	598

Les charges de personnel restent cependant, un poste très élevé dans les dépenses de fonctionnement. Elles représentent 56 % des dépenses réelles. Une partie de l'évolution de cette dépense est liée à des facteurs que nous ne maîtrisons pas comme l'augmentation des taux de cotisation sociale (60 000 €), la progression des carrières en lien avec le statut de la fonction publique territoriale, les mesures nationales prises en faveur des bas salaires, (revalorisation des premiers échelons de la catégorie C 332 500€ en 2014 plus 185 600 € en 2015 soit 518 100 €), les remplacements indispensables d'agents pour nécessité de service (565 000 €), l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux agents exerçant en quartier prioritaire (20 000 €), la refonte du régime indemnitaire (600 000 €).

Des mesures ont été prises afin de limiter l'évolution de la masse salariale en 2015, comme la mise en place d'un nouvel organigramme, la réorganisation des services, le non remplacement ou l'étude au cas par cas des départs à la retraite et des mutations. Une meilleure organisation du fonctionnement de la collectivité a permis de réduire considérablement les heures supplémentaires (-6,48 %) par rapport à 2014.

Structure des dépenses (CA 2015) (22 511 185 €)

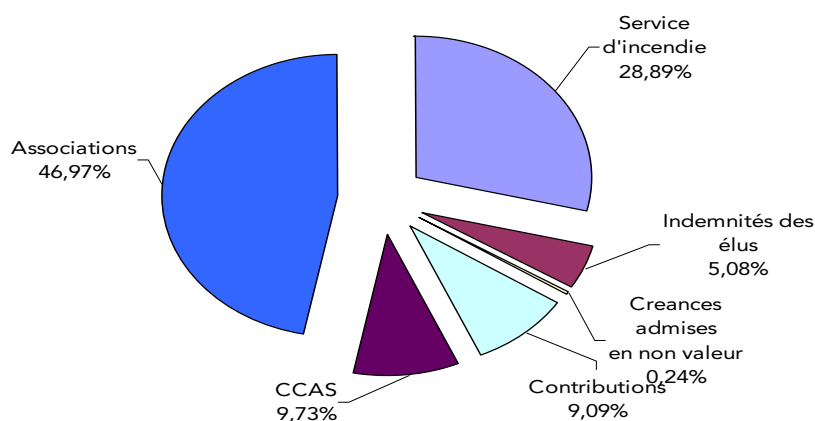


3/ Atténuation de produits : remboursement au Trésor Public de la Taxe d'habitation sur les logements vacants perçue à tort suite à des demandes d'exonérations. Montant de 38 652 €

4/ Autres charges de gestion courante : (contingents et subventions versés) : 7 145 399,17 €

Ce poste comprend principalement les contingents (service incendie : 1 792 419 €), les indemnités des élus (315 272,52 €), les participations versées à l'UDOGEC pour le fonctionnement des écoles privées (278 595 €) et au département d'études juridiques et économiques (262 500 €, participation diminuée suite au transfert au Grand Périgueux) ainsi que les subventions versées aux associations.

Les contingents et subventions versés aux associations (hors refacturation des agents mis à disposition) s'élèvent à 5 904 711 €. La dotation allouée au centre communal d'actions sociales est de 603 900 € et l'enveloppe aux associations est de 2 893 064 € contre 3 684 498 € en 2014. Pour rappel, en 2015, la subvention a été versée à l'AOL jusqu'en août. A partir du 1er septembre, la convention animations est déléguée à un prestataire de service. De plus, l'année 2014 correspond à l'année salon du Livre Gourmand. A périmètre constant, donc hors AOL et CLAP, l'évolution à la baisse 2015/2014 est limitée à - 3,29 %.



5/ Charges financières : Les charges d'intérêts s'élèvent à 1 188 290,19. Ces charges comprennent, outre le remboursement des intérêts de la dette pour 1 134 237,89 €, les intérêts courus non échus, les frais de commission lors de la réalisation d'emprunts et une indemnité de remboursement anticipé de 47 000 €. La répartition de la dette en taux variables et fixes a permis encore une fois de bénéficier de la baisse des taux en 2015. Elles ne représentent que 2,96 % des dépenses de fonctionnement.

6/ Charges exceptionnelles : 3 508,20 €

Ce poste ne comprend plus la participation de la ville au fonctionnement de la plateforme aéroportuaire et de la ligne Périgueux-Paris, transférée au 1er janvier 2015 au Grand Périgueux.

II/ Les opérations d'ordre :

Pour un montant total de 2 567 068,15 €, les opérations d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements, à l'indemnité de remboursement d'emprunt anticipé et aux sorties de l'actif.

RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES	40 142 668,32 €
DEPENSES D'ORDRE	2 567 068,15 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	42 709 736,47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ RECETTES :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 10 511 288,78 € contre 16 315 671 € en 2014 et les opérations d'ordre à 18 169 782,99 €.

I/ Recettes d'équipement :

1/ Subventions d'investissement : Montant de 769 810,23 €, soit une baisse de 15% par rapport à 2014; cells-ci sont attribuées par :

- l'Etat : 116 405,20 €
- le Conseil Régional : 150 000,00 €
- le Conseil Départemental : 192 450,00 €
- le Feder : 116 213,54 €
- le Grand Périgueux : 48 091,49 €
- la CAF : 145 072,00 €

pour les principales opérations suivantes : maison de quartier du Gour de l'Arche (592 751,54€), étude de circulation projet Grand quartier de Gare (10 984€), vidéo protection (54 517 €), fouilles archéologiques St Front (17 655,20 €), transition énergétique (36 000 €), études de la ZAC (48 091,49 €), gilets pare-balles, Pv électroniques, défibrilateur...

2/ Amendes de police : Les amendes de police pour 538 592 €. Le produit encaissé en 2015, au titre de l'année 2014, diminue de - 10,6 %, s'expliquant par la baisse du nombre de contraventions dressées en 2013 (24 753 contre 25 835 amendes l'année précédente) et par la baisse de la valeur du point passant de 23,3281 en 2014 à 21,7587 en 2015.

3/ Emprunt : Pour un montant de 2 200 000 € réparti entre la Banque Postale (1,5 M€) et le Crédit foncier Caisse d'épargne pour 700 000 €.

La ville a lancé deux consultations pour un montant de 1,5 million d'euros début juin et 0,95 million d'euros fin novembre (dont 250 000 € pour le budget annexe eau) afin d'assurer le financement de ses investissements pour 2015. Plusieurs établissements bancaires ont répondu à l'appel d'offres pour la totalité demandée en proposant des taux fixes ou variables : la Banque Postale, le Crédit Agricole, le Crédit Foncier, la Société Générale, ARKEA Banque et la Caisse d'Epargne. Les marges proposées se situent entre 0,87% et 1,12%.

Stratégie d'emprunt : choix de recourir à des emprunts « sans risque » pour couvrir les besoins de financement 2015.

Le choix s'est porté, pour la 1^{ère} consultation, sur un taux fixe trimestriel de 1,81% auprès de la Banque Postale, sur une durée de 15 ans, avec amortissement constant.

Le choix, pour la 2^{ème} consultation, s'est fait sur un taux fixe trimestriel de 1,64% auprès du Crédit Foncier de France, sur une durée de 15 ans, avec une répartition de 700 K€ budget Ville et 250 K€ pour le budget Eau.

A ce montant vient se rajouter le refinancement de dette à hauteur de 1 613 666,71 €

Le montant total des recettes d'équipement est de 5 126 592,08 €.

II/ Recettes financières :

1/ **Excédent de fonctionnement** : L'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) à 3 755 703,70 €.

2/ **FCTVA** : Le remboursement de la TVA sur les investissements d'un montant de 1 605 557 € et la taxe d'aménagement (ex TLE) de 23 436 €

Le montant des recettes financières est de 5 384 696,70€.

III/ Opérations d'ordre :

Les recettes d'ordre d'investissement se compensent avec des dépenses de fonctionnement : 2 567 068,15 € correspondant aux amortissements des biens mobiliers, sorties de l'actif d'immeubles et de mobiliers suite à des cessions et constatation des plus-values.

Enfin des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement : 15 602 714,84 € d'opérations patrimoniales correspondant à des intégrations d'études dans l'actif suite à la réalisation des travaux et à des opérations de refinancement de dette.

RECAPITULATIF DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES EQUIPEMENT	5 126 592,08 €
RECETTES FINANCIERES	5 384 696,70 €
RECETTES D'ORDRE	18 169 782,99 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	28 681 071,77 €

B/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 30 242 111,29 €.

Les dépenses réelles comprennent des dépenses d'équipement pour un montant de 4 690 259,56 € auquel il faut rajouter 995 393,22 € de restes à réaliser à reporter sur 2016, des dépenses financières pour 5 196 741,58 €, des dépenses d'ordre pour 15 933 102,44 € et 3 426 614,49 € de résultat d'investissement reporté.

I/ Dépenses d'équipement :

Il s'agit d'opérations réelles regroupant les immobilisations incorporelles et corporelles, les immobilisations en cours et les subventions d'équipement.

En 2015, les dépenses d'équipement (chapitres 20 à 23) enregistrent une baisse sensible; ce constat de repli n'est pas inhabituel en début de mandat en raison du délai entre les décisions et le caractère opérationnel des projets.

Montant de 5 685 652,78 € soit un taux de réalisation de 87,14 %.

1/ Etudes et logiciels : Logiciels, frais d'études, droits, brevets et concessions pour 355 234,69 €.

Ce poste regroupe :

- Les frais d'études pour 211 555,49 € (audit sécurité informatique, création ZAC de la gare, conservation des Arènes, AMO Montaigne et aménagements urbains, valorisation du patrimoine gallo-romain, étude sur l'évolution de la bibliothèque..)
- La réalisation de documents d'urbanisme : 34 433,70 € (Bimby et PLU).
- Les logiciels et licences pour 109 245,50 € (principalement gestion collection des musées, messagerie électronique, sécurisation des données, contrôle de gestion, logiciels bureautiques).

Des restes engagés pour 147 533,28 € correspondant à l'étude sur le patrimoine gallo-romain, la maîtrise d'œuvre pour la gestion des eaux pluviales au cimetière du Nord et pour la rénovation du chauffage au théâtre.

2/ Subventions : Subventions d'équipement versées pour 327 540,30 €. Ce compte retrace les subventions versées à des personnes de droit privé dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG), du programme Amelia et de l'OPAH-RU, la participation à l'OPH et pour le pôle multimodal.

- des reports pour 150 000 € (fonds de concours pour des travaux de voirie à la Cité Bel Air à verser à la commune de Boulazac et pour les fouilles archéologiques).

3/ Acquisitions : Terrains, matériels et mobilier pour 1 808 943,33 €.

Principales opérations :

- Terrains nus : 242 494 €, acquisition terrain rue du Bassin (préemption ZAC) et boulevard Bertran de Born pour le réseau de chaleur.
- Autres bâtiments publics: 18 748,43 € : travaux d'amélioration de la halle du Coderc.
- Autres constructions : 413 719,64 € : acquisitions maisons rue du Bassin, rue de l'arsault et bd Bertran de Born
- Réseaux de voirie : 49 392,21 €, achat de matériaux pour les réfections de rues effectuées en régie (principalement rues Forquenot, Philippe Parrot, romaine, places Charles de Gaulle et Clautre)
- Installations de voirie : 76 866,39 €, achat de mobilier urbain, de peinture pour la signalisation horizontale, de matériel pour la signalisation lumineuse et verticale.
- Réseaux d'électrification : 34 778,64 €, renouvellement du matériel d'éclairage public (rues Bodin, Emile Lafon, leds cathédrale St Front)
- Autre matériel d'incendie : 6 397,92 €
- Autre matériel et outillage de voirie : 17 092,95 €, renouvellement matériel de voirie et éclairage public accidenté
- Autres matériels : 84 784,06 €, renouvellement d'équipements pour les espaces verts (une épareuse pour 25 900 €, un tracteur pour 25 000 €, souffleur, machine à tracer, pistolet peinture, nettoyeur haute pression...).
- Acquisition œuvres d'art : 4 800 € (dessins de Jules de Verneuilh)

- Fonds anciens bibliothèque et musée : 8 204,70 €.
- Matériel de transport : 108 443,18 €, acquisition de 9 véhicules légers, 1 godet pour chargeur et réparations sur épandeur à émulsion et sur chargeuse télescopique.
- Matériel de bureau et informatique : 448 358,63 €, achat de PC, sonorisation et vidéo projection pour l'amphithéâtre Jean Moulin, vidéo protection, wifi à la population, sécurisation du local PM.
- Mobilier : 51 235,60 €, principalement, acquisition de mobilier pour le pôle socio culturel du Gour de l'Arche, écoles dont le mobilier pour l'élémentaire de La Cité.
- Autres : 239 659,06 € : rachat matériel de cuisine à l'AOL, cloisons amovibles, matériel pour la gestion de crise, défibrillateur, renouvellement équipements sportifs dont sièges pour tribunes, instruments de musique, matériel technique pour le théâtre....).

Des restes engagés à hauteur de 296 867,25 € pour l'acquisition de 3 véhicules Renault Master et 2 Berlingot, la consolidation du système d'information, la signalisation et mobilier urbain, l'installation d'un groupe électrogène à la mairie.

4/ Travaux : 2 198 541,24 €

Principales opérations :

- C/ 2312 – Terrains pour 262 469,36 €

- fin des travaux de réfection de l'arrosage du Golf, réfection des aires de jeux parcs et écoles et allées du cimetière St Augustre.

- C/2313 – Constructions pour 1 036 851,27 €

- Principales opérations détaillées selon les fonctions suivantes :

- Fonction Administration Générale de la collectivité pour 393 340,87 €

- Principalement : aménagement d'un dépôt pour les espaces verts à Campniac, modification des édicules à Francheville, aménagement du CIJ à la maison de l'emploi, travaux de fibre optique pour l'interconnexion des services, aménagement de l'ancien local de la PM pour le CCAS.

- Fonction Enseignement pour 185 032,20 €

- écoles maternelles (47 120,52 €): désamiantage et changement des menuiseries école du Toulon
- écoles élémentaires (137 911,68 €) : modification des sols dallage et revêtement Boissière et le Toulon, fin des travaux de la Cité.

- Fonction Culture : 409 004,54 €

- Programme Maîtrise d'énergie au théâtre, rénovation de la salle Montaigne, réhabilitation amphithéâtre Jean Moulin et réfection des peintures au Palace.

- Fonction Sports : 35 625,80 €

- pose d'un filet de sécurité au gymnase du Gour de l'Arche, réfection d'un court de tennis et mise en conformité éclairage gymnase Bertran de Born pour la pratique du handball.

-C/ 2314 – Constructions sur sols d'autrui pour 53 218,91 €

- Aménagement local Police Municipale 2 cours Fénelon.

-C/ 2315 – Installations, matériel et outillage techniques pour 834 361,76 €

Détaillé selon les fonctions ci-dessous :

- Renouvellement de poteaux incendie : 19 960,81 €.
- Signalisation horizontale (peinture routière) et signalisation lumineuse (réfection boucles de feux) : 73 751,09 €.
- Fonction Voirie: 740 649,86 €
 - des aménagements de sécurité : école du Lys
 - projets spécifiques : carrefour petit change/rue des alsaciens, tourne à gauche Bd Montaigne
 - des enfouissements de réseaux Bd du Petit Change, rue Lagrange Chancel et des travaux de génie civil pour le passage de la fibre optique
 - accessibilité : passage piétons Mal Juin/allée du port, place de la Cité et rue du chatelou
 - déplacements doux : chemin du moulin neuf accès Filature
 - des réfections de chaussées : parking place de la clautre, route de Lyon, rampe de l'Arsault
 - des réfections de trottoirs : rue loucheur, réfection pavés secteur sauvegardé

Des reports pour 400 992,69 € (solde des travaux au pôle socio-culturel du Gour de l'Arche, enfouissement des réseaux, la rénovation de la salle Montaigne, l'aire de jeux du square Jean Jaurès, le contrôle des accès à la police municipale et des travaux de réhabilitation de la halle du Coderc.

II/ Dépenses financières : 5 196 741,58 €

1/ Remboursement du capital : Pour un montant de 5 182 475,79 €, ces dépenses sont principalement composées du remboursement en capital de la dette pour un montant de 3 615 809,08 € dont 130 888,25 € de remboursement au syndicat des énergies et d'un refinancement de dette à hauteur de 1 566 666,71 € :

- Refinancement d'un prêt Caisse des Dépôts & Consignations indexé sur l'euribor 3 mois margé à 1,98 %, et dont le capital restant dû est de 1 566 666,71 € + 47 000 € de pénalité de remboursement anticipé.
Le nouveau prêt auprès de la Caisse Française de Financement Local, à hauteur de 1 613 666,71 € reste sur un Euribor 3 mois mais présente une marge de 0,90 % au lieu de 1,98%.

III/ Opérations d'ordre:

- entre sections : 330 387,60 € : sorties de biens de l'actif, des moins values constatées suite à des ventes, amortissements des subventions reçues et intégration des travaux en régie

- opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement : 15 602 714,84 € : refinancement de la dette et intégration des études suivies de réalisation.

La ville de Périgueux a réalisé en 2015 une opération de gestion active de la dette que l'on retrouve en opération d'ordre au chapitre 041 en dépense et en recette; cette opération se réalisant au sein d'un même établissement bancaire par l'intermédiaire de la Banque Postale, elle n'a donné lieu à aucun flux de trésorerie, d'où son inscription en opération d'ordre budgétaire.

Les quatre prêts de la Caisse Française de Financement Local présentaient des taux très élevés par rapport au marché actuel, allant de 2,37 % à 4,66%, d'une durée résiduelle de 6 à 13 ans. Le nouveau prêt compacté à hauteur de 6 836 935,24 € a été renégocié sur 15 ans avec un taux fixe à 1,84 %.

RECAPITULATIF DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EQUIPEMENT	4 690 259,56 €
DEPENSES FINANCIERES	5 196 741,58 €
DEPENSES D'ORDRE	15 933 102,44 €
RESTE A REALISER 2015	995 393,22 €
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	3 426 614,49 €
 TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	 30 242 111,29 €

En conclusion, je vous invite à :

- arrêter les comptes de l'ordonnateur ainsi que ceux du comptable aux chiffres ci-après,

- approuver le compte administratif, voté par chapitre avec ventilation fonctionnelle, présenté par Monsieur le Maire pour l'année 2015 :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	42 688 361,47	45 079 129,41
	Section d'investissement	25 820 103,58	28 681 071,77
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Reports en section de fonctionnement (002)		480 031,65
	Reports en section d'investissement (001)	3 426 614,49	
TOTAL (réalisations + reports)		71 935 079,54	74 240 232,83
RESTES A REALISER REPORTER EN N+1(1)	Section de fonctionnement	21 375,00	
	Section d'investissement	995 393,22	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 016 768,22	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	42 709 736,47	45 559 161,06
	Section d'investissement	30 242 111,29	28 681 071,77
	TOTAL CUMULE	72 951 847,76	74 240 232,83

